

Réunion du 9 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Christian LÉCHIT.

### **OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : TRAVAUX ROUTIERS SUR DIFFÉRENTES VOIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 29 JANVIER 2026 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 03 novembre 2025 pour une remise des offres le 17 décembre 2025.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

Lot n°1 : communauté de communes de Lacq-Orthez ;

Lot n°2 : communauté de communes de Lacq-Orthez, Communes de :

- Biron,
- Lacommande,
- Lacq,
- Maslacq,
- Mont,
- Pardies,
- Sauvelade.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

À l'issue de la consultation, il sera établi pour chaque lot un accord-cadre d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductible tacitement une fois pour la même durée selon les caractéristiques suivantes :

Lot	Désignation	Type d'attribution	Nombre de titulaires	Forme de l'accord-cadre
1	Revêtements routiers en techniques à froid	Mono-attribution	1	Bons de commande
2	Travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers	Multi attribution	4	Mixte : bons de commandes jusqu'à un estimatif de 150 000 € HT par opération, et marchés subséquents à partir d'un estimatif de 150 000 € HT par opération

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Revêtements routiers en techniques à froid	150 000,00 €	2 500 000,00 €
02	Travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers	500 000,00 €	13 000 000,00 €

Il a été remis 7 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 janvier 2026 à 15h a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Pour le lot 1 :

Lot	Attributaire	Montant estimatif sur 2 ans HT
1	COLAS France 64000 PAU	118 875, 00 €

Pour le lot 2 :

Classement	Attributaire	Montant estimatif sur 2 ans HT	Montant estimatif devis type HT
1	SOGEBA TRAVAUX PUBLICS 64000 PAU	3 399 667,00 €	453 677,40 €
2	EUROVIA AQUITAINE 64121 SERRES-CASTET	3 867 404,84 €	524 908,81 €
3	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST 64300 ORTHEZ	4 088 900,23 €	550 892,20 €
4	REY-BETBEDER 64170 LACQ	4 037 699,50 €	589 858,40 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



**Patrice LAURENT**